



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 50612

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité pour la France d'investir sans tarder dans l'enseignement en ligne ou MOOC pour *massive open online courses*. Il s'agit, en effet, d'une révolution qui n'en est qu'à ses débuts mais qui peut aider la France à relever les défis de demain. Cette révolution a eu lieu en plusieurs temps : tout d'abord la mise en ligne de cours magistraux des professeurs les plus réputés qui ont commencé au MIT en 2000 puis l'organisation de cursus complets et leur validation sur internet et enfin maintenant la création d'universités en ligne dont les pionniers sont Coursera qui propose à 3,8 millions d'étudiants situés dans 196 pays 380 cours issus de 80 universités. L'inscription aux cours est gratuite ; seule l'inscription à l'examen est payante mais pour un coût très modéré (30 à 50 dollars soit l'équivalent de 20 à 40 euros). Avec sa langue le français, troisième langue dans le monde, qui unit 220 millions de personnes, mais en unira plus de 800 millions en 2050, la France a les atouts pour ne pas abandonner le monopole de l'éducation en ligne aux géants américains en gestation. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre pour soutenir les écoles et universités françaises qui souhaitent s'inscrire dans ce nouveau format d'enseignement supérieur.

Texte de la réponse

La loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a inscrit le numérique comme levier d'une université en mouvement. Le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche a défini un agenda numérique de dix-huit mesures. Cet agenda numérique constitue un projet global pour le territoire national. Au coeur de ce plan, deux axes majeurs au regard de l'enseignement en ligne sont à souligner : - faire du numérique un levier de la rénovation des formations dans une double approche, structurelle et pédagogique ; - en faire un signe de modernité pour une attractivité renforcée de l'université française ouverte sur le monde, plus particulièrement dans les pays francophones. Les actions qui en découlent visent d'une part la transformation des approches pédagogiques dans l'enseignement supérieur en vue de faciliter la réussite de tous, d'autre part le rayonnement d'une offre diversifiée, structurée en continuum de formation tout au long de la vie, tant sur le territoire national que dans l'espace international. Elles sont symbolisées par la création de France université numérique (FUN) qui regroupe un lieu de référencement des innovations en pédagogie numérique et une plateforme nationale mutualisée pour héberger les cours en ligne des établissements (MOOC) destinés à un large public. Trente-six MOOC sont actuellement proposés sur FUN-MOOC, portés par 16 établissements, dans des domaines variés. C'est quelque soixante-dix MOOC, issus d'une trentaine d'établissements, qui ont vocation à y figurer d'ici janvier 2015. Les moyens matériels et humains accordés pour ces actions sont très conséquents. Au titre du programme d'investissements d'avenir, 12 millions d'euros de financement sont prévus pour soutenir la production de cours en ligne. Le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche quant à lui consacre 3 millions d'euros pour l'appel à projet CREAMOOC destiné à financer le matériel nécessaire à la production de formations en ligne et l'accompagnement à leur conception. En accord avec la mise en place de stratégie numérique dans les regroupements créés par la loi du 22 juillet, 10 % des 1000 emplois supplémentaires dont disposeront les établissements pendant 5 ans devraient contribuer à

leur développement numérique. Le soutien aux écoles et universités françaises qui souhaitent s'inscrire dans ce nouveau format d'enseignement supérieur se traduit également par une contribution, assurée par les ESPE (écoles supérieures du professorat et de l'éducation), à la formation des enseignants de l'enseignement scolaire et du supérieur aux usages du numérique.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50612

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1725

Réponse publiée au JO le : [2 septembre 2014](#), page 7422